

Mémoire présenté au Comité permanent des finances en prévision des consultations prébudgétaires de 2020

31 juillet 2019

Comité permanent des finances
Chambre de communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
FINA@parl.gc.ca

RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement

Recommandation 1 : tienne des consultations publiques en vue de renforcer les exigences de Codes Canada.

Recommandation 2 : atténue les risques d'inondation par l'aménagement du territoire et les retraits stratégiques.

Recommandation 3 : introduise des dispositions dans le *Code national du bâtiment du Canada* obligeant l'installation de gicleurs d'incendie dans les nouvelles constructions résidentielles.

Recommandation 4 : crée et finance plus de programmes de sensibilisation du public aux risques d'inondation et aux risques climatiques afin d'attirer l'attention sur l'urgence des risques auxquels est exposée la population canadienne.

Recommandation 5 : mobilise les compagnies d'assurances et les propriétaires d'actifs, ainsi que les organismes sans but lucratif avec lesquels nous travaillons, en tant que partenaires clés des plans d'avenir.

Recommandation 6 : conserve la tarification de la pollution par le carbone.

Recommandation 7 : révise les règlements actuels sur l'investissement du secteur privé en infrastructure afin d'éliminer les obstacles.

Recommandation 8 : applique les recommandations du Groupe d'experts sur la finance durable.

INTRODUCTION

Le [Groupe Co-operators limitée \(« Co-operators »\)](#) est un groupe de sociétés canadiennes qui se spécialisent dans l'assurance et les services financiers. Les 45 membres de Co-operators sont des coopératives et des caisses d'épargne et de crédit qui représentent des millions de Canadiennes et de Canadiens. Co-operators, c'est 41,7 milliards de dollars d'actifs sous administration, plus de 5 300 employés et 490 conseillers financiers exclusifs et environ 1,4 million de véhicules automobiles, 875 000 maisons, 40 000 exploitations agricoles et 306 000 entreprises assurés.

Nous sommes fiers de fournir des services d'assurance et des services financiers à plus de 2 millions de Canadiennes et de Canadiens. Et nous sommes encore plus fiers de pouvoir leur offrir une sécurité financière dans leur collectivité tout en restant fidèles à nos valeurs coopératives.

[Nous sommes heureux de participer aux consultations du Comité en vue du budget de 2020, sur le thème de « L'urgence climatique : transition vers une économie à faibles émissions de carbone »](#)

CONTEXTE

Les demandes d'indemnisation ont connu une hausse rapide en raison de l'augmentation du nombre de crues soudaines, de crues de rivière, de tempêtes de grêle et de tempêtes de vent qui ont causé d'importants dégâts. De 2000 à 2008, les pertes assurées causées par des catastrophes naturelles au Canada n'ont dépassé le milliard de dollars qu'une seule fois, alors que de 2009 à 2017, elles ont dépassé le milliard de dollars tous les ans, à une exception près. [En 2018, les conditions météorologiques extrêmes ont causé des dommages assurés de l'ordre de 1,9 milliard de dollars, l'une des sommes les plus élevées jamais enregistrées.](#)

Les épisodes climatiques — de plus en plus fréquents et graves — continueront d'affecter la population d'un bout à l'autre du pays. Des mesures doivent donc être prises de toute urgence pour atténuer la menace croissante des changements climatiques et s'y adapter.

Recommandation 1 : Tenir des consultations sur les codes publics du Canada

En tant que coopérative d'assurances, nous croyons qu'il est de notre responsabilité de contribuer à bâtir des collectivités plus sûres et résilientes. Nous sommes favorables à des codes du bâtiment fédéral, provinciaux et territoriaux plus stricts. Nous souhaitons améliorer la résilience des collectivités canadiennes en dissuadant la construction de bâtiments dans les plaines inondables ou près de lignes de faille, en encourageant l'adoption de normes de construction, d'incendie et de plomberie plus strictes, en soulignant la nécessité de moderniser les infrastructures et en participant à la transition vers une économie sobre en carbone.

[Nous recommandons la tenue de consultations publiques régulières sur les codes fédéraux pour que le Canada soit bien préparé à relever les défis que posent les inondations, les incendies et les autres risques environnementaux et à préserver ses collectivités résilientes.](#)

Recommandation 2 : Aménagement du territoire et retraits stratégiques

Selon la [modélisation](#) des risques d'inondation menée par le Bureau d'assurance du Canada, 2,2 millions des 10,9 millions de propriétés résidentielles au Canada sont dans une zone exposée à des risques d'inondation terrestre. Continuer de construire des résidences dans ces zones à haut risque ne fera qu'augmenter le risque de pertes considérables dues aux inondations. Tous les ordres de gouvernement doivent coordonner leurs efforts pour cartographier les zones à risque de façon à rendre les investissements ciblés dans les infrastructures de protection plus efficaces. Même si ces travaux prendront du temps, des mesures immédiates s'imposent à l'égard de la vulnérabilité financière de nos collectivités.

[Nous recommandons, comme mesure à long terme, d'améliorer l'aménagement du territoire, les codes du bâtiment et les matériaux de construction et, comme mesure à court terme, de fournir des fonds de redressement et de retrait stratégique pour réduire le nombre de propriétés résidentielles exposées à des risques élevés. Toutes ces mesures rendront l'assurance inondation plus accessible et abordable.](#)

Recommandation 3 : Gicleurs d'incendie obligatoires pour toutes les nouvelles constructions résidentielles

Notre compagnie d'assurances voit trop souvent les effets dévastateurs qu'ont les incendies sur les vies perdues, la sécurité des pompiers et les biens personnels endommagés. C'est pourquoi nous sommes résolus à faire installer des gicleurs d'incendie dans les nouvelles constructions résidentielles et à conscientiser la population à la question afin de faciliter le processus.

La plupart du temps, les coûts de réparation seront plus élevés pour les dommages structurels causés par le feu en l'absence de gicleurs que pour les dommages causés par l'eau des gicleurs. Certains détracteurs affirment que le coût d'installation de ces systèmes est exorbitant, un argument faible quand on songe aux vies et aux biens qu'ils peuvent sauver. Enfin, les gicleurs d'incendie sont moins nocifs pour l'environnement. Ils réduisent jusqu'à 97 % des dommages causés par le feu jusqu'à 90 % des dommages causés par l'eau.

[Nous recommandons que le Code national du bâtiment du Canada rende l'installation de gicleurs d'incendie obligatoire dans les nouvelles constructions résidentielles, dans le but d'établir un précédent pour les autres codes du bâtiment du pays.](#)

Recommandation 4 : Programmes de sensibilisation aux risques d'inondation et aux risques climatiques

Une [étude](#) réalisée en 2017 par le réseau Partners for Action de l'Université de Waterloo, avec la collaboration de Co-operators, a révélé que seulement 6 % des personnes interrogées savaient qu'elles vivaient dans une zone inondable désignée. De plus, seulement 30 % des Canadiennes et des Canadiens prennent des mesures pour protéger leurs biens contre les inondations.

Conscients de ces lacunes en matière de sensibilisation et d'intervention, nous utilisons notre site Web et les réseaux sociaux pour renseigner la population sur les mesures de prévention des dommages causés par l'eau. Nous avons contribué à réunir nos pairs de l'industrie et à plaider pour l'amélioration de la résilience aux inondations et des mesures d'adaptation et d'atténuation dans le cadre du Conseil consultatif national sur les inondations de Sécurité publique Canada. Nous avons recommandé une cartographie systématique et précise des zones inondables au Canada et une communication plus transparente et efficace des risques d'inondation aux collectivités canadiennes.

Depuis 2015, nous faisons partie des partenaires fondateurs de la Journée de la sécurité communautaire contre les feux de forêt avec FireSmart, la National Fire Protection Association et l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques. En 2019, 125 collectivités ont reçu des allocations et participé à la Journée de la sécurité communautaire contre les feux de forêt de FireSmart, une augmentation considérable depuis le début de l'initiative en 2015.

[Nous recommandons que les fonds accordés soient axés sur les efforts de prévention des pertes plutôt que sur le renflouement « après sinistre ». De nombreux acteurs principaux ont déjà entrepris cet important travail; le soutien et la collaboration du gouvernement pourraient contribuer à accroître la portée des initiatives actuelles de sensibilisation du public.](#)

Recommandation 5 : Mobiliser les compagnies d'assurances comme partenaires clés des plans d'avenir

Motivés par nos valeurs coopératives, nous sommes résolus à offrir des solutions financières viables aux défis posés par les changements climatiques, à contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à agir comme catalyseur et canalisateur du changement positif.

Experts des risques, nous avons de précieuses connaissances à transmettre concernant les modifications à apporter aux codes et aux normes et de l'expérience dans l'évaluation des risques liés à l'emplacement, à la conception et à la gestion des projets d'infrastructure. [Nous recommandons de mobiliser les compagnies d'assurance et les propriétaires d'actifs, ainsi que les organismes sans but lucratif avec lesquels nous travaillons, en tant que partenaires clés des plans d'avenir. Ensemble, nous pouvons faire avancer notre travail crucial en développement durable.](#)

Recommandation 6 : Conserver le prix sur le carbone

La tarification du carbone stimule l'innovation et encourage l'industrie et les consommateurs à rationaliser leur consommation d'énergie. Depuis 2010, nous avons réduit nos émissions de carbone de 81 %, et depuis 2018, 97 % des bureaux de nos conseillers financiers sont carboneutres. Notre organisation s'emploie à devenir carboneutre d'ici 2020.

Nous recommandons de conserver la tarification du carbone et de l'établir à un niveau qui aidera le Canada à atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre établi dans l'Accord de Paris. Cela préparera notre économie à un avenir vert, sobre en carbone. Les recettes générées par cette tarification peuvent servir à financer des projets d'amélioration des infrastructures, des réseaux de transport en commun, des projets d'énergie renouvelable et d'autres mesures qui améliorent la résilience des collectivités et aident la population canadienne à faire la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Recommandation 7 : Réviser les règlements actuels sur l'investissement du secteur privé

Nous tenons systématiquement compte des changements climatiques dans nos décisions d'investissement. Nous augmentons constamment notre cible d'investissements à impact social qui, en plus d'offrir un rendement financier, traitent intentionnellement et sensiblement des impacts environnementaux et sociaux. Nous cherchons donc à générer des avantages liés à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation en investissant dans les énergies renouvelables, les bâtiments écologiques et le transport à faibles émissions de carbone.

Notre société de placements, Addenda Capital, est devenue le premier gestionnaire de biens du Canada à divulguer l'empreinte carbone de tous ses fonds d'actions. En 2018, 13,1 % de nos 9,44 milliards de dollars en placement ont été investis dans des produits d'investissement à impact social, dépassant ainsi notre objectif de 6 % à 10 % pour l'année. Les investissements axés sur les changements climatiques représentaient 84,8 % de la totalité des investissements à impact social, chiffrés à 1,2 milliard de dollars, pour 2018. Notre nouvel objectif est que, d'ici 2022, 20 % de nos placements soient des investissements à impact social.

Avant les récentes modifications, la *Loi sur les sociétés d'assurances* interdisait aux compagnies d'assurances sous réglementation fédérale d'acquérir ou de détenir un intérêt de groupe financier dans une entité quelconque. Nous sommes heureux que les compagnies d'assurances puissent faire des investissements prévisibles et à long terme en infrastructure, mais nous restons limités par le régime réglementaire actuel et le fait que l'investissement soit traité comme du capital. [Il s'agit d'une occasion manquée, car les compagnies d'assurances orientent les efforts pour comprendre l'importance de s'attaquer aux changements climatiques, disposent d'une réserve importante de capitaux et ont le potentiel pour agir dans ce dossier crucial. Il est donc impératif que la réglementation actuelle soit revue.](#)

Recommandation 8 : Recommandations du Groupe d'experts sur la finance durable

Nous appuyons bon nombre des [recommandations](#) formulées par le Groupe d'experts sur la finance durable. Plus particulièrement :

Recommandation 3 : nous sommes prêts à nous joindre au conseil canadien d'action en matière de finance durable et nous aimerions que le gouvernement mette sur pied le secrétariat.

Recommandation 5 : nous nous efforçons de faire preuve de transparence et il nous serait avantageux, en tant qu'investisseur, que les autres entités canadiennes divulguent tous les renseignements pertinents et que la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* soit mise à jour.

Recommandation 6 : l'obligation fiduciaire doit être mise à jour eu égard à la déclaration publique et au code d'intendance.

Recommandation 8 : nous recommandons d'intégrer les risques liés au climat à la surveillance.

Recommandation 13 : nous appuyons la mise en place d'un programme d'étiquetage pour les bâtiments.

[Nous appuyons ces recommandations et aimerions collaborer avec le gouvernement pour les mettre en œuvre.](#)

CONCLUSION

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de participer aux consultations du Comité sur le budget de 2020, qui ont pour thème « L'urgence climatique : transition vers une économie à faibles émissions de carbone ». Nous demandons au Comité de communiquer directement avec Co-operators lorsqu'il discutera de questions de politique publique qui touchent notre industrie. Nous croyons que notre coopérative financière apporte une perspective unique aux consultations de politiques publiques.

Pour obtenir plus d'informations, demander des précisions ou discuter d'un point, n'hésitez pas à communiquer avec Maya Milardovic au 519-824-4400, poste 302244, ou par courriel au maya_milardovic@cooperators.ca.

Cordialement,

Brian Minns

Vice-président, Investissements durables, Addenda Capital Inc.

Barbara Turley-McIntyre

Vice-présidente, Durabilité et citoyenneté, Groupe Co-operators limitée

Maya Milardovic

Vice-présidente adjointe, Relations gouvernementales, Groupe Co-operators limitée